

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 25 juin 2021

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département de l'Ardèche  
Arrondissement de  
Largentière  
**COMMUNE DE  
BORNE**

Le 12 septembre 2021 à 10h le conseil municipal de Borne, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie de Borne.

Date de convocation : 5 septembre 2021. Conseillers en exercice : 7. Présents ou représentés : 5.

Conseillers présents : Champel Thierry, Gleyze André, Michel Yves, Tailland Thierry. Perrin Jean-Michel.

Absentes excusées : Gleyze Jeannine, Laborde Josette. Secrétaire de séance : Michel Yves

Pour : 5 Contre : 0 Abstention : 0

**Objet : Installation d'un point d'eau au Bez pour les cyclistes et les randonneurs.**

*M. Jérémie Perez, propriétaire de l'Auberge du Bez a demandé au Maire à plusieurs reprises s'il serait possible d'installer un point d'eau sur le réseau public d'adduction d'eau potable à la disposition des cyclistes et randonneur qui passe en ce lieu en grand nombre. Il est rappelé que c'est le lieu le plus fréquenté de la commune par les cyclistes et randonneur car il se trouve à l'intersection de deux routes départementales, au pied du col du Pendu et sur le tracé de trois GR importants : le GR7, le GR4 et le GR72.*

*En période estivale le personnel de l'auberge est sollicité en permanence pour remplir les gourdes ; même s'il rend ce service de bon cœur, cela constitue une perte de temps non négligeable.*

*Le conseil municipal de Borne, après en avoir délibéré et compte tenu de la situation particulière du Bez par rapport à la fréquentation de différents types de randonnées, décide :*

- **De faire procéder à l'installation au Bez d'un point d'eau à la disposition des randonneur piqué sur la conduite principale d'adduction publique d'eau potable.**
- **De demander au Maire de faire le nécessaire pour l'exécution de la présente décision.**

*Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an susdits.*

*Pour extrait conforme,*

*Le Maire, Thierry CHAMPEL*